

## CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

---

**Initiative :** Postulat  
**Titre :** Pour un moratoire sur la suppression des places de parc.  
**Postulante :** Marlène Bérard (PLR)

---

Le nombre d'habitantes et habitants à Lausanne ne cesse de croître au fil des ans. En effet, la construction de nouveaux logements, comme p. ex. aux Plaines du Loup ou prochainement au Près-de-Vidy, explique cette augmentation de la population lausannoise. La nouvelle population lausannoise s'ajoute à celle qui occupe un logement dans des quartiers à forte densité (Sous-Gare, Chailly, les Boveresses, Bergières, etc.).

Beaucoup de Lausannoises et Lausannois sont au bénéfice d'un macaron pour stationner leur véhicule, notamment dans les quartiers où il n'y a pas de parking sous-terrain. Toutefois, depuis de nombreux mois, la Municipalité supprime une quantité importante des places de parc sur le domaine public. Cette suppression implique une liste d'attente extrêmement importantes pour l'obtention de macaron. De plus, dans les nouveaux quartiers, la ville limite également passablement la possibilité pour les nouveaux habitants d'obtenir un logement avec une place de parc.

Il résulte de cette limitation en offre de stationnement que de nombreux habitantes et habitants se retrouvent avec un véhicule qu'ils ne savent pas où stationner. Cela génère du parking sauvage ou des rondes dans les quartiers pour trouver une place de parc générant un impact négatif sur la qualité de vie des habitants.

Afin de tenir compte de l'augmentation de la population lausannoise et du besoin pour certaines et certains de disposer d'un véhicule, il est urgent d'arrêter la suppression massive des places de parc. De nombreuses pétitions ont été lancées pour s'opposer à la suppression des places de parc. Ces pétitions n'ont pour l'heure pas encore été traitées par le Conseil communal. Il convient dès lors de décider d'un moratoire sur la suppression massive des places de parc afin de tenir compte des besoins des habitants et d'éviter de faire fuir celles et ceux qui ont besoin d'un véhicule pour exercer leur activité professionnelle ou tout simplement pour véhiculer leurs enfants à leurs activités extrascolaires ou leur parent pour des rendez-vous médicaux.

Ainsi, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. Instaurer un moratoire sur la suppression des places de parc sur le domaine public jusqu'au traitement complet de toutes les pétitions relatives à ce sujet ;
2. Mener une étude auprès des habitantes et habitants de Lausanne pour comprendre leur besoin en matière de stationnement et étudier les alternatives pour un stationnement compatible avec leurs besoins et respectueux de l'environnement.



Marlène Bérard (PLR)

Lausanne, le 12 octobre 2025